



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040572

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/02/2025 13H42 C:005340 I:19719
V/REF : 999388
V/Email reçu le Jeudi 20/02/2025 à 13H42

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 0156
IMMEUBLE : LES CONTAMINES -156
100/120/160/190 RUE STENDHAL
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 17 Avril 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : RUE STENDHAL-

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT DES SERRURES TABLEAU D'AFFICHAGE SUR LES
4 ALLEES
DEPOSE SERRURE TABLEAU AFFICHAGE + MISE EN PLACE BOUTON LIBRE SERVICE

Donneur d'ordre : M. S. GAGET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/02 A 08H15 :

INTERVENTION A PARTIR DES ALLEES 100, 120, 160 ET 190

OUVERTURE DES PANNEAUX D'AFFICHAGES SELON CONSIGNEL

DEPOSE DES SERRURES ET MISE EN PLACE DE BOUTONS LIBRE SERVICE

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE NOTRE FACTURE N 5030343 DU 11/03/2025
D'UN MONTANT DE 276,69€ TTC SUITE A UNE ERREUR DE TAUX DE TVA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	2	46,03	46,03
4,00	MS00037-Rempl.Serrure tableau affichage	2	51,15	204,60



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040572

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	250,63
T.V.A. a 20,00%	50,12
TOTAL T.T.C.En EURO	300,75

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.